

Bien qu'elles soient ultra-minoritaires en France, le développement des écoles privées hors contrat est aujourd'hui une réalité. Aux écoles intégristes (essentiellement catholiques, ne l'oublions pas...), s'ajoutent aujourd'hui des établissements se revendiquant d'une "autre pédagogie". Les enjeux sont multiples : économiques (pour les ultra-libéraux, comme la Fondation pour l'école, qui défendent le Chèque éducation), politiques (pour les ennemis du service public et de son idéologie "égalitariste"), sociaux (par exemple dans les écoles néo-coloniales Espérance banlieues) mais aussi pédagogiques (l'enseignement réactionnaire ou élitiste, y côtoie les démarches individualistes ou communautaristes, voire sectaires, même si des initiatives plus intéressantes, à défaut d'avoir pu se développer dans le public, se mènent aussi dans les marges).

Cette synthèse signée Alain Chevarin a le mérite d'éclairer la situation de l'enseignement hors contrat en France en explicitant les différentes références de ces écoles. Elle invite aussi à engager le débat sur les leviers de transformation du système public, car rien ne serait plus dangereux que de laisser à ces expériences le monopole de la critique de l'institution telle qu'elle fonctionne aujourd'hui...

Collectif Questions de classe(s)

Actuellement, en France, suivant les sources et les manières de compter, entre 750 et un gros millier d'écoles privées hors contrat accueillent entre 50 000 et 62 000 élèves de la maternelle au lycée. Le ministère de l'Éducation nationale en recensait 899 pour 58 000 élèves à la rentrée 2011. Mais le ministère compte un établissement par niveau, alors que d'autres, la Fondation pour l'école par exemple, comptent en groupes scolaires. Et, à la différence des écoles privées sous contrat d'association avec l'État, qui sont évidemment bien répertoriées, les écoles hors contrat sont difficiles à recenser avec exactitude et les nombres les concernant sont approximatifs, même sans tenir compte des visées propagandistes de leurs promoteurs. Plusieurs facteurs contribuent à ce phénomène.

## Un décompte complexe

D'une part, la facilité avec laquelle tout-e Français-e ou ressortissant-e d'un autre État membre de la Communauté européenne âgé-e de 21 ans (école primaire) ou 25 ans (collège et lycée) et titulaire du baccalauréat 1 peut ouvrir et diriger un établissement privé sans autre formalité qu'une déclaration aux autorités locales (maire, préfet, DASEN ou recteur, procureur) 2. Les seules possibilités d'opposition à l'ouverture concernent, pour le maire, les locaux (« Si le maire juge que les locaux ne sont pas convenables, pour des raisons tirées de l'intérêt des bonnes mœurs ou de l'hygiène ») et, pour « L'autorité de l'État compétente en matière d'éducation, [...] l'intérêt des bonnes mœurs ou de l'hygiène » (c'est-à-dire essentiellement l'absence de casier judiciaire du demandeur). L'unique contrôle pédagogique ou éducatif est un contrôle à posteriori, l'Éducation nationale pouvant procéder à des inspections pour s'assurer que l'enseignement ne contrevient pas à la loi et que les connaissances du socle commun (actuellement « Socle commun de connaissances, de compétences et de culture ») sont enseignées (article D 131-11 du Code de l'éducation). Aucune norme n'est non plus imposée en termes d'effectifs d'élèves ou de personnels enseignants, pour lesquels aucune qualification particulière n'est requise en dehors du baccalauréat. La tentative de la ministre Vallaud-Belkacem de mettre en place un système d'autorisation préalable s'est heurtée à un lobbying intense et s'est soldée par un échec, le Conseil constitutionnel l'ayant censurée le 26 janvier 2017.

D'autre part, la loi impose à une école privée cinq années d'existence avant de pouvoir signer un contrat d'association avec l'État. Cette exigence administrative, au demeurant légitime, complique la tâche des chercheurs si on veut distinguer les écoles privées en attente de contractualisation avec

l'État et celles qui ont délibérément choisi dès le début de rester hors contrat, et qui seules nous intéressent ici. Ajoutons que, les écoles hors contrat ne se déclarant que localement (maire, DASEN ou recteur, préfet, procureur), il n'y a donc pas de centralisation nationale officielle des demandes d'ouverture. De plus, des écoles sous contrat peuvent avoir en leur sein des classes ou des niveaux hors contrat. Enfin, la possibilité laissée par la loi aux parents de donner à leur enfant une instruction à domicile accroît encore le flou : une famille peut du jour au lendemain se transformer en école.

Plusieurs sortes d'écoles privées hors contrat coexistaient déjà en France, parfois depuis longtemps. On trouve ainsi les rares écoles régionalistes bilingues qui n'ont pas passé de contrat avec l'État<sup>4</sup> ; quelques écoles Steiner-Waldorf (en France on compte une vingtaine d'écoles Steiner-Waldorf, mais certaines sont sous contrat d'association avec l'État depuis le ministère de Jack Lang en 2001) ; quelques écoles se réclamant de la pédagogie Montessori ; des écoles religieuses, qui représentent un tiers du total, majoritairement catholiques et le plus souvent proches des traditionalistes (les autres étant sous contrat). Là encore, les décomptes restent imprécis : par exemple, le nombre d'écoles hors contrat se disant catholiques est estimé en 2015 à 300 par la Fondation pour l'école mais à 190 par la chercheuse Sara Teinturier, sachant que seules une quinzaine auraient demandé et obtenu leur reconnaissance canonique à l'évêque<sup>5</sup>.

Mais ce qui se passe depuis quelques années est d'un autre ordre. D'abord par le nombre d'écoles créées. Ensuite par le contexte politique de ces créations. Enfin par le type d'écoles créées.

## Une création exponentielle

On assiste en effet depuis peu à une création exponentielle d'écoles privées hors contrat. Alors que le nombre de créations variait de quelques unités à moins d'une vingtaine par an, il a augmenté de plus de 30 % en cinq ans : 31 ont été créées en 2011 et 2012, 38 en 2013, 51 en 2014, 67 en 2015, 93 en 2016 (soit une moyenne de près d'une école tous les trois jours), et ce nombre pourrait doubler en 2017 d'après les prévisions d'ouvertures et les souhaits des promoteurs d'écoles « indépendantes ». On peut voir là une conséquence de la suppression massive de postes – près de 80 000 – dans l'Éducation nationale sous le quinquennat de Sarkozy, avec l'aggravation des conditions de travail des élèves qui s'en est suivie, ou, sous le quinquennat de Hollande, de la réforme des rythmes scolaires, qui a entraîné cafouillages et inégalités dans le système scolaire public. Mais si cela a manifestement provoqué un départ d'élèves vers le privé, cela n'explique pas le choix du privé hors contrat.

On pourrait penser que ces écoles hors contrat sont un phénomène marginal sans importance : les effectifs d'élèves concernés ne représentent que quelque 0,5 % des 12,5 millions d'élèves scolarisés en France. On pourrait mettre en avant, comme le spécialiste de l'histoire de l'éducation Bruno Poucet<sup>6</sup>, que, en 1959, quand a été votée la loi Debré instaurant les contrats entre l'État et l'enseignement privé, il y avait quelque 100 000 élèves dans les établissements hors contrat, soit le double d'aujourd'hui. Mais les créations actuelles, outre qu'elles marquent, précisément, un renversement de tendance, sont aussi le reflet, ou l'élément le plus spectaculaire, d'une remise en cause fondamentale, et nouvelle dans ses manifestations, de l'école publique.

En effet, les écoles qui se créent ces dernières années sont essentiellement motivées par le rejet de l'école publique, et la plupart refusent même d'être liées par contrat avec l'Éducation nationale. Ce qu'elles veulent est précisément une rupture nette avec le modèle même de l'école publique, incluant les écoles sous contrat, car, comme le dit la directrice de la Fondation pour l'école, Anne Coffinier, « à part la sélection sociale, l'absence de grèves des professeurs et le côté vaguement charitable, assorti d'une petite parenthèse catéchétique, la différence [entre le privé sous contrat et

le public] n'est pas colossale » 7. Il est significatif de ce point de vue que la plupart des écoles catholiques hors contrat qui se créent ne demandent même pas la reconnaissance de l'évêque, par peur, selon le journal *La Croix*, d'un « alignement sur l'enseignement catholique sous contrat ». 8

Une telle inflation de créations, jointe à leur apparence disparate et aux orientations idéologiques de certaines d'entre elles, a même inquiété la très officielle Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) : « Ainsi l'attention de la Mission a été attirée par l'efflorescence de créations de petites écoles privées dont certaines, en raison de l'amateurisme et du dogmatisme de leur instigateur, s'orientaient vers un fonctionnement sectaire. La Mission a ainsi pu observer le fort lobbying qui existe sur la Toile pour dénigrer l'Éducation nationale, promouvoir l'instruction à domicile ou la création d'écoles privées hors contrat, et proposer pratiques, techniques, consultations, soutiens, coachings, etc., dans le domaine de l'éducation hors secteur public. » (Rapport au premier ministre, 2013-2014, p. 80). 9

Il y a là une suite de la campagne de dénigrement de l'enseignement public menée depuis des années aussi bien par les réactionnaires de droite que par les antipédagogues de gauche (ceux qu'on peut appeler après Grégory Chambat [les « réac-publicains »](#)), du déjà ancien *La fabrique du crétin* de Brighelli au récent *Et si on tuait le mammoth ?* de l'inspecteur général honoraire Bernard Toulemonde 10, en passant par [toute la littérature « anti-pédagogue »](#). Et les déclarations de certains politiques sur l'état catastrophique qui serait celui de l'école n'arrangent rien, de Fillon déclarant lors d'un meeting à Lyon le 22 novembre 2016 que « c'est la démission de l'État devant les syndicats, c'est la dictature d'une caste de pédagogistes prétentieux, et ce sont des réseaux de pouvoir au sein de l'Éducation nationale qui sont responsables de ce désastre. » à Macron affirmant au cours de la campagne présidentielle : « Notre système scolaire est aujourd'hui largement en échec. » ou, pire encore car reprenant une thématique très à droite, « La gauche a pensé que le nivellement par le bas était plus juste. C'est une erreur. » 11

Mais cette avalanche de créations d'écoles hors contrat est aussi, et surtout, une conséquence directe du renouveau impulsé à cette campagne par les mouvements sociaux nés autour de la « Manif pour tous ». Anne Coffinier, pour qui « L'école ne doit pas s'ingérer dans les consciences des enfants », explique par exemple : « Nous accordions une confiance spéciale à l'école, mais "l'affaire du gender" nous a montré qu'il y avait matière à droit d'inventaire. » 12 Réelle ou feinte, cette perte de confiance marque un changement d'optique : l'école publique et son succédané sous contrat étant irréformables, il faut chercher ailleurs la solution.

C'est ce que proclame, encore, Coffinier, sans craindre l'emphase, dans un résumé éclairant de toute la problématique : « Des millions et des millions d'élèves vont continuer à être mutilés à vie. Si mon propos vous semble exagéré, considérez ce seul fait brut, tiré des statistiques de l'Éducation nationale : plus d'un élève sur trois ne sait pas lire en 6e. Voulons-nous vraiment accepter cela ? Puisqu'il n'est pas de solution à l'intérieur, il faut agir à l'extérieur et à côté de ce grands corps malade qu'est l'Éducation nationale ».

## Une volonté politique

Enfin, ces créations d'écoles privées hors contrat se développent dans un contexte politique très favorable, puisqu'un certain nombre de courants politiques les revendiquent ou en font la promotion, dans le même temps où ils portent des accusations contre l'enseignement public.

En 2007, Nicolas Sarkozy indiquait au ministre Xavier Darcos : « S'agissant de l'enseignement sous contrat, qui répond à certaines attentes des familles, vous ne dissuaderez pas les établissements privés de s'installer dans des quartiers en difficulté et, au contraire, vous soutiendrez, lorsqu'ils existent, de tels projets d'installation, dans le respect des grands équilibres nationaux » 13. Mais il

ne s'exprimait que sur l'enseignement sous contrat. Ce sont donc des réseaux moins officiels qui défendent les écoles hors contrat.

Des réseaux de « créateurs d'école » avaient commencé à voir le jour dans les années 1990, avec l'association Créateurs d'écoles lancée par Guy Bourgeois, haut fonctionnaire et futur directeur de cabinet du ministre de l'Éducation nationale François Bayrou. Mais ces réseaux dont a été membre Xavier Darcos, veulent changer l'école publique sur le modèle de l'entreprise, non créer des écoles hors contrat. A la fin des années 2000, et après l'arrivée des socialistes au pouvoir et en particulier de Najat Vallaud-Belkacem au ministère de l'Éducation nationale, les choses changent. Ce n'est plus seulement dans le domaine pédagogique que l'école publique est contestée, mais au plan idéologique.

Il n'est plus besoin d'aller chercher les extrêmes droites qui dénoncent traditionnellement une école « marxisée » en proie aux « socialo-communistes ». C'est la droite qui intervient, et les politiques entrent dans la danse. L'association Sens commun, mouvement politique conservateur créé en 2013 dans la suite de La manif pour tous, et qui a apporté son soutien à Fillon pour l'élection présidentielle de 2017, veut, d'après son programme, « défendre un enseignement qui transmet et rend libre », et à ce titre propose de « Respecter le libre choix des parents en ne remettant pas en cause l'enseignement libre, et garantir la liberté pédagogique des établissements hors-contrat. » 14

François Fillon lui-même rompt lors de la campagne présidentielle avec le compromis gaulliste qui est à la base de la loi Debré de 1959 et que la droite classique avait jusque-là respecté : seuls les établissements qui acceptent de contractualiser avec l'État peuvent recevoir de l'argent public. Fillon au contraire, [faisant référence à l'école hors-contrat Espérance banlieues](#) qu'il a visitée, déclare (discours de Besançon, le 9 mars 2017) : « Dans les zones de revitalisation rurale et les zones urbaines sensibles, l'État soutiendra la création d'établissements publics ou privés indépendants et innovants [...] L'État ne devra plus s'opposer à cette nouvelle offre éducative issue de la société civile ; il devra leur faciliter la tâche et les aider ».

Plus clairement encore, d'après *Les échos*, Damien Abad, député Les Républicains de l'Ain et porte-parole de Fillon pendant la campagne, « veut soutenir financièrement les écoles hors contrat (dans les zones sensibles) en utilisant une partie des 65 millions d'euros attribués aux associations d'éducation populaire. » 15

## Des dominantes sous la variété apparente

Dans un tel contexte, ce qui frappe au premier abord quand on examine les créations récentes d'écoles hors contrat est leur variété : écoles catholiques traditionalistes, écoles musulmanes, écoles « alternatives » se réclamant de Montessori ou, plus rarement, de Steiner, écoles spécifiques pour enfants « dys » ou au contraire « précoces », écoles régionales bilingues, etc. 16 Si on en croit la Fondation pour l'école, « Si on considère les créations de l'an dernier par spécificités pédagogiques, on en compte 37 % en "traditionnelle", 23 % en "Montessori", 30 % en "active et alternative" et 10 % en "bilingues et internationales". Plus de 8 fois sur dix, ce sont des écoles maternelles ou élémentaires. Près de deux sur trois sont "non confessionnelles", un tiers catholique, quelques-unes protestantes ou musulmanes. Il y a aussi les créations d'écoles Espérance banlieues, même si elles ne dépassent pas la dizaine d'établissements aujourd'hui. » 17

D'une manière qui pourrait surprendre, on trouve ainsi côte à côte des associations qui se réclament d'une « école de la transmission » comme Sens commun<sup>18</sup>, SOS éducation<sup>19</sup> ou à fortiori les associations traditionalistes, et d'autres qui veulent au contraire, comme le Printemps de l'éducation, « promouvoir les approches éducatives globales et transdisciplinaires dans lesquelles l'enfant est à la fois enseigné et enseignant » ou, comme les Colibris, pratiquer une « pédagogie de

l'autonomie et de la bienveillance ».

Or c'est précisément là, dans ces rapprochements malgré les divergences, qu'est le nœud de la question. Toutes ces associations se réclament d'un « libre choix » des familles et du rejet de l'école publique, et pour cela sont prêtes à mettre de côté leurs divergences, même fondamentales, pour impulser la création d'écoles « indépendantes ». La Fondation pour l'école, qui regroupe des écoles d'obédiences diverses, voire opposées, de Steiner ou Montessori aux catholiques traditionalistes en passant par les tenants de méthodes alternatives diverses, annonce clairement à propos des réseaux catholiques<sup>20</sup> : « Il faut unir nos forces. Nous sommes tous en relation les uns avec les autres ». Et plus largement, comme l'exprime Antonella Verdiani, la présidente fondatrice du Printemps de l'éducation, « Toutes ces ambitions, très différentes les unes des autres, trouvent dans l'école privée un même cadre de réalisation. »<sup>21</sup>

En outre, cette diversité des approches et des personnes impliquées est surtout apparente. En fait, trois éléments sont récurrents dans la création et le fonctionnement de la plupart de ces nouvelles écoles privées hors contrat, comme en témoignent les liens et références affichés sur les sites Internet. La majorité sont liées d'une façon ou d'une autre à la Fondation pour l'école, principalement en adhérant à la « démarche qualité » de celle-ci. Au plan pédagogique, la plupart proposent des démarches se réclamant de Maria Montessori. Plusieurs enfin sont en lien avec le mouvement Colibris.

## 1) La Fondation pour l'école

En février 2004 la diplomate Anne Coffinier fonde l'association Créer son école pour soutenir, notamment par des informations juridiques et pratiques, la création d'écoles indépendantes. Trois ans plus tard, en 2007, elle lance la Fondation pour l'école, dont elle est l'actuelle directrice générale, et crée l'Institut libre de formation des maîtres (ILFM, avec un sigle calqué sur celui des IUFM) pour former les enseignant-e-s de ces écoles (maternelles et primaires). Dirigé par Marie de Préville, l'ILFM délivre un diplôme de « maître d'école », enregistré depuis 2013 au RNCP (Répertoire National de la Certification Professionnelle) et qui certifie l'aptitude de son titulaire à enseigner en maternelle et au primaire. Les enseignant-e-s du second degré sont formé-e-s par l'École professorale de Paris, établissement privé créé en 2016 sous l'égide de la Fondation Lettres et Sciences (qui est une des fondations abritées par la Fondation pour l'école) avec des universitaires comme Laurent Lafforgue ou Chantal Delsol, et dirigé par le philosophe Philippe Nemo<sup>22</sup>.

« Facilitatrice d'initiatives éducatives, la Fondation pour l'école soutient, finance et accompagne la création et le développement d'écoles indépendantes » (comprendre : d'écoles privées hors contrat). D'après *Le Canard enchaîné*, en 2014, 72 écoles auraient ainsi reçu un total de 2,3 millions d'euros. De plus, devenue fondation abritante en 2011, elle abrite également onze autres fondations, dont la médiatique Espérance banlieues (Éric Mestrallet, le fondateur et président d'Espérance banlieues est également vice-président de la Fondation pour l'école).

En outre, dès mars 2008, alors que Darcos était ministre de l'Éducation, la fondation a été reconnue d'utilité publique, ce qui lui permet d'offrir à ses donateurs des réductions d'impôt. Elle a enfin piloté la création d'un label Qualité, intitulé GABRIEL (Guide pour l'Acquisition de Bonnes pratiques et Référentiel Interne aux Écoles Libres), qui s'inspire du label de référence ISO 9000 et qu'elle accorde aux écoles hors contrat demandeuses qu'elle sélectionne. Un Label « second degré » et un Label « Montessori » devraient voir le jour en 2018.

L'objectif est double : d'une part, « Il faut, explique Coffinier, repartir des finalités de l'école, qui ont été radicalement modifiées depuis le plan Langevin-Wallon de 1945. Depuis cette époque, des

objectifs politiques et même révolutionnaires ont été assignés à l'Éducation : il s'agissait de faire la révolution par l'école, de changer la société en changeant les enfants. Non contents d'avoir jeté Dieu en dehors de l'espace scolaire, les dirigeants du système éducatif ont fait entrer la politique dans l'enceinte de l'école. »

D'autre part, d'après ses textes fondateurs eux-mêmes, « La Fondation pour l'école travaille au renouveau de l'école en France », et « En soutenant, le développement d'écoles indépendantes libres de leurs méthodes, de leur recrutement et de leur organisation et comptables de leurs résultats, elle stimule la réforme du système éducatif dans son ensemble, dans un souci d'efficacité et de justice. » La directrice générale explique encore, dans un entretien avec Brighelli pour Le Point 23: « Le but de la Fondation pour l'école est de contribuer à l'amélioration du système éducatif français dans son ensemble en le stimulant par le développement d'un secteur éducatif libre. Le développement d'établissements indépendants ou hors contrat n'est pas pour nous une fin en soi, mais, selon nous, le meilleur moyen de stimuler la réforme du système éducatif dans son ensemble, car l'Éducation nationale a montré son incapacité à le faire par elle-même. Nous voulons démontrer par les faits que des écoles authentiquement libres peuvent rendre à la société un service de bien meilleure qualité et à plus bas coût que les écoles publiques actuelles. »

## 2) Maria Montessori

Médecin catholique italienne du début du vingtième siècle, elle a élaboré une méthode pédagogique fondée sur l'idée que l'enfant porte naturellement en lui toutes les potentialités, et qu'il suffit de les laisser / les aider à se développer, l'approche par les sens étant primordiale. « Le plus important est de ne pas interférer. La plante ne pourra en effet fleurir si une main impatiente vient en détruire les bourgeons. Nous devons regarder attentivement cette plante, lui donner les conditions optimales de croissance, la protéger du froid et des mauvais temps, mais nous devons surtout avoir la patience de la voir croître en son temps et selon son propre chemin. »

Cependant la vision de cette pédagogie répandue actuellement, qui tend à considérer Montessori comme une sorte de Freinet féminin visant l'émancipation par la joie d'apprendre, occulte tout un aspect des fondements idéologiques sur lesquels elle repose, et qui amenait le très conservateur pape Pie X à la saluer comme une « œuvre de régénération de l'enfance ». L'ensemble est en effet baigné de religiosité catholique. Les « énergies naturelles » de l'enfant, que les éducateurs doivent « protéger » sont pour Maria Montessori « inscrites dans leur âme par la main guidante de Dieu ». S'il faut les protéger, c'est aussi pour « amener le monde à Dieu » 24. Et aider à les développer est aussi un moyen pour les pédagogues mêmes de se rapprocher du divin, comme elle l'explique dans son livre La sainte Messe expliquée aux enfants : « Nous sommes tenus d'aider les enfants en leur enseignant ce qu'ils ont besoin de savoir sur la religion, mais nous ne devrions pas oublier qu'ils peuvent nous aider aussi : ils nous montrent le chemin vers le royaume de Dieu » 25.

Sa doctrine pédagogique est actuellement portée par l'Association internationale Montessori, et en France par sa branche française, l'Association Montessori de France, qui, à travers la signature de la Charte des établissements Montessori de France (une centaine actuellement), a notamment pour charge de « fédérer ces établissements et garantir la qualité pédagogique » et de « soutenir les projets d'ouverture de nouveaux établissements ». Mais autour de la « marque » Montessori se sont développées une quantité d'associations et d'entreprises qui vendent les matériels pédagogiques Montessori (spécifiques : boîtes à odeurs, lettres rugueuses, cloches musicales, coussins sensoriels, ou simplement estampillés Montessori : hochets, matériels d'emboîtement, boîtes de couleurs, abaques, jetons, ...) à travers une publicité et une médiatisation savamment développées, via Internet notamment.

La pédagogie Montessori connaît actuellement un engouement public important, qui amène de nombreux parents à s'orienter vers les écoles privées adeptes de sa méthode ou à investir eux-mêmes dans le matériel. C'est ce qui explique qu'elle serve de « produit d'appel » à beaucoup de

celles et ceux que leur détestation de l'école publique et laïque conduit à multiplier les écoles privées hors contrat.

### 3) Les Colibris :

Le Mouvement Colibris, initialement Mouvement pour la Terre et l'Humanisme, est une association loi 1901 créée par et autour de Pierre Rabhi, agriculteur bio partisan de la permaculture (méthode globale visant à concevoir des systèmes sociaux inspirés de l'écologie et de la tradition) ainsi que de l'agro-écologie et de la décroissance, « au service de la Terre-Mère » 26. Les objectifs du mouvement sont « d'inspirer, relier et soutenir tous ceux qui participent à construire un nouveau projet de société ». L'association promeut des « relais locaux Colibris » qui développent des actions pour « transformer la société à leur échelle (jardins partagés, cantines bio, monnaies locales, écoles alternatives...). »

Si certains aspects de cette mouvance : visée écologique, partage, initiative laissée à des collectifs locaux (approche bottom-up), pouvaient être jugés positifs, d'autres, plus idéologiques, conduisent, surtout au niveau local ou sur Internet, à une analyse toute différente.

Dans le domaine éducatif, il est question dans ses publications 27 d'« écoles innovantes », et on se félicite ici d'un « beau projet d'école participative et solidaire », là de la création d'une « école de l'autonomie des enfants » dans un « lieu dédié à l'épanouissement de l'être humain et de la vie. », on découvre sur le site une interview filmée de Philippe Meirieu. Qui ne serait séduit par de telles présentations ?

Mais d'autres éléments rompent le charme. Quand le mouvement Colibris explique « pourquoi la diversité éducative doit être encouragée », cela ne signifie pas pour eux chercher à changer l'école publique en y diversifiant les pratiques, mais développer des écoles hors contrat, et également présenter très favorablement le home schooling (instruction dans la famille) comme le unschooling (non-scolarisation). Bref, tout sauf l'école publique ou sous contrat d'association.

Au plan pédagogique, s'il évoque toutes les pédagogies « alternatives », Montessori en particulier, il fait aussi la promotion des écoles Waldorf-Steiner, ce qui a ému la Miviludes, même si les démarches clairement sectaires sont rares (Anne Coffinier assure que « En dix ans, la Miviludes n'a jamais trouvé un seul cas de dérive sectaire. ») : « Dans ce vaste mouvement qui s'organise sur la Toile, la Mission a constaté que certains acteurs forts s'inspirent directement de l'idéologie New Age. [...] Ainsi observe-t-on des sites pro-instruction à domicile de diverses orientations politiques, qui jouent sur les angoisses des parents pour promouvoir l'école à la maison, la création d'écoles alternatives, etc. Ils renvoient à d'autres sites "ressources", auxquels cette campagne de dénigrement profite, par exemple on relève la forte présence sur la Toile de l'association "Le printemps de l'éducation", laquelle est partie liée au mouvement alternatif des Colibris. Or, dans ce vaste champ de sites qui s'entre-répondent autour de la même thématique et d'un imaginaire commun, se trouvent référencées des pratiques éducatives défavorablement connues de la Miviludes (la page Facebook du "Printemps de l'éducation" fait de la publicité pour la pédagogie Steiner, ainsi que des techniques qui, à l'instar de ce qui se passe pour la formation professionnelle, sont issues des psychologies alternatives New Age et sont loin d'offrir toutes les garanties de sérieux) [...]. » 28

Parmi les phénomènes inquiétants, on peut noter aussi que le mouvement Colibris va encore plus loin en diffusant notamment une vidéo intitulée « Faut-il encore instruire les enfants ? » 29 où Sophie Rabhi, la fille de Pierre et créatrice de La Ferme des enfants, explique que « La nature sait bien mieux que tous les ouvrages de pédagogie réunis ce qui est bon et juste pour l'enfant », que l'instruction obligatoire est « un malentendu » et que, avec l'aide des neurosciences<sup>30</sup>, « Nous avons pris conscience de la maltraitance de cette exigence [...] maltraitance pour la liberté de l'enfant et

son développement cognitif ».

## Éléments pour une synthèse

Si on laisse de côté les établissements religieux intégristes, anciens et désormais très minoritaires (une soixantaine d'écoles se réclamant de la Fraternité saint Pie X), et les traditionalistes (une cinquantaine, liés à l'abbaye du Barroux, aux dominicaines du Saint-Esprit ou encore à l'Opus Dei<sup>31</sup>), une double constante idéologique rassemble ces mouvements par ailleurs divers, voire sur certains points opposés.

D'une part, l'école publique est déclarée « en crise », allant « mal », et ce serait un système centralisé qui ne répond plus aux aspirations des parents à la souplesse et à la prise en compte individuelle de leur enfant. Le principe même de l'Éducation nationale est remis en cause : « Une offre scolaire à prétention monopolistique comme l'est l'Éducation nationale est incontestablement l'apanage des États totalitaires et de nombre de dictatures. » déclare Coffinier <sup>32</sup>. Cet antiétatisme affiché est un des éléments qui expliquent l'attrait pour ces écoles hors contrat d'un certain nombre d'« alternatifs » en recherche d'une vie « libre ».

D'autre part, l'école publique, imposant ses objectifs et ses méthodes, nuirait au développement des enfants, que ce soit parce qu'elle est politisée (Fondation pour l'école), contraignante et pas « naturelle » (Colibris) ou pas assez « bienveillante » (Montessori). Il faudrait donc des écoles « libres de leurs méthodes », seules capables de développer une pédagogie qui respecte le développement spontané de chaque enfant, « pédagogie de la bienveillance » (Montessori) ou « immersion dans un environnement qui est riche » (Colibris). « Les enfants sont uniques dans leurs talents comme dans leurs aspirations. Pour qu'ils déploient leurs potentialités, il faut diversifier l'offre scolaire. Et donc créer - aux côtés des écoles publiques et privées existantes - des écoles indépendantes aux approches éducatives et pédagogiques différentes » (Fondation pour l'école). Cette « unicité de talents » est la version soft de la vieille doctrine de l'inégalité naturelle qui s'exprime ailleurs plus crûment : « Au nom de l'égalitarisme ambiant, et du refus d'admettre l'existence de différences d'aptitudes entre les enfants (c'est-à-dire en fait du refus de l'idée de nature), l'école est priée de traiter tous les élèves de la même manière, sans prendre en compte leur niveau et leurs besoins réels. » <sup>33</sup>

Un des aspects les plus visibles de cette floraison d'écoles privées hors contrat est ainsi la dislocation progressive de la primauté du service public d'éducation. A fortiori, il y a là une négation de la notion de carte scolaire, et partant de mixité sociale (qui explique aussi l'attrait pour le « chèque éducation » de certaines de ces organisations, notamment Créer son école).

Pédagogiquement, l'accent mis sur le caractère « unique » de chaque enfant et la nécessité de lui adapter la démarche pédagogique va à l'encontre de toutes les pédagogies du collectif, du mutuel. Enfin, entre les écoles religieuses, les écoles New Age et les entreprises commerciales ou sectaires, la laïcité est également mise en cause. Et d'une manière générale, la logique entrepreneuriale et l'individualisme qui président à ces créations d'écoles « libres » renvoient à une conception néolibérale des relations humaines, aux antipodes des notions d'égalité et de coopération <sup>34</sup>. On comprend que Freinet soit quasiment absent de leurs préoccupations.

Ce n'est pas, cependant, par leur nombre, pour l'instant négligeable, qu'elles sont dangereuses, mais par l'idéologie qu'elles répandent ou contribuent à répandre dans la population, mélange d'individualisme et de communautarisme, d'inégalitarisme volontiers élitiste et d'un naturalisme mâtiné de scientisme : le « meilleur » pour mon enfant, c'est un environnement et un enseignement particuliers (« privés »), adaptés à ses potentialités naturelles telles que les neurosciences les ont confirmées, et au sein desquels il sera seulement en compagnie de ceux et celles qui lui ressemblent (voire tout seul dans le *homeschooling*).



Ce qui fait la force de ce mouvement de création d'écoles hors contrat, outre la mainmise d'organisations puissantes et structurées, c'est aussi cette alliance de la carpe et du lapin, cette stratégie du picorage favorisée par le fonctionnement en réseaux via Internet : un peu de Montessori et un peu de « science », un peu de « nature » et un peu de religiosité, un peu d'« innovation » et un peu de tradition ...

C'est aussi ce qui en fait le danger.

Alain Chevarin

Notes

1) Réponse du ministère à un courrier de l'association Créer son école en date du 28 juin 2006 (le Code de l'éducation évoque un « certificat de capacité » qui n'existe plus ...).

2) Articles L 914-3 et L 914-4, L 921-1 du Code de l'éducation pour ce qui concerne les personnels, et articles L 441-1 à L 441-4 pour les écoles, L 441-5 à L 441-9 pour les collèges et lycées d'enseignement général, L 441-10 à L 441-13 et D 441-16 pour les établissements d'enseignement technologique ou professionnel.

3) « L'instruction obligatoire peut être donnée soit dans les établissements ou écoles publics ou privés, soit dans les familles par les parents, ou l'un d'entre eux, ou toute personne de leur choix. », Code de l'éducation, article L 131-2.

4) Les quelques 150 écoles régionalistes bilingues reconnues par leurs fédérations respectives sont sous contrat d'association avec l'Etat, en général depuis 1994 : les 65 écoles et collèges bilingues franco-occitans reconnus par le Confederacion Calandreta, les 31 ikastolas basques, les écoles Diwan en Bretagne, les 10 écoles du réseau ABCM-Zweisprachigkeit en Alsace-Moselle et les 8 établissements de La Bressola en pays catalan.

5)  
<http://www.la-croix.com/Famille/Education/Les-ecoles-catholiques-hors-contrat-pleine-croissance-2016-06-08-1200767326>

6) Cité par Mattea Battaglia dans Le Monde du vendredi 27 avril 2012,  
<http://www.liberte-scolaire.com/actualites/les-ecoles-privees-hors-contrat-une-galaxie-eclectique-a-la-marge-du-systeme-%e2%80%93-un-article-du-monde-270412/>

7) Le Monde de l'éducation et cité dans Le Monde, 10 septembre 2007, "L'enseignement catholique tourmenté par son succès"

8)  
<http://www.la-croix.com/Famille/Education/Les-ecoles-catholiques-hors-contrat-pleine-croissance-2016-06-08-1200767326>

9) En 2011, Jean Glavany et d'autres députés, alors dans l'opposition, avaient déposé, sans succès, une proposition de résolution « en vue de la création d'une commission d'enquête sur les pratiques intégristes, fondamentalistes et sectaires portant atteinte aux lois aux principes et aux valeurs de la République dans des établissements privés d'enseignement, qu'ils soient sous ou hors contrat, et sur les moyens de contrôle qu'exerce l'éducation nationale sur ces pratiques, »

10) Jean-Paul Brighelli, La Fabrique du crétin, Editeur Jean-Claude Gawsewitch, 2005.

Bernard Toulemonde et Soazig Le Nevé, Et si on tuait le mammoth ? : Les clés pour (vraiment) rénover l'Education nationale, Editions de l'Aube, 2017

11) <http://www.lavoixdunord.fr/102461/article/2017-01-12/macron-invite-les-socialistes-le-rejoind>

12)  
[http://www.lemonde.fr/m-actu/article/2013/10/11/anne-coffinier-l-egerie-anti-genre\\_3493286\\_4497186.html](http://www.lemonde.fr/m-actu/article/2013/10/11/anne-coffinier-l-egerie-anti-genre_3493286_4497186.html)

13) Lettre de mission au ministre de l'Education nationale. Citée par François Jarraud,  
<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2017/03/07032017Article636244680502867012.aspx>

14) <http://senscommun.fr/chapitre-1-societe/>

15)

[https://www.lesechos.fr/02/04/2017/lesechos.fr/0211938200246\\_presidentielle—l-education-au-coeur-des-programmes-des-candidats.htm#EZ2dSZyWKacRLxeB.99](https://www.lesechos.fr/02/04/2017/lesechos.fr/0211938200246_presidentielle—l-education-au-coeur-des-programmes-des-candidats.htm#EZ2dSZyWKacRLxeB.99)

16) Voir notamment « Les écoles privées hors contrat, une galaxie éclectique », article de Mattea Battaglia dans Le Monde du vendredi 27 avril 2012.

17) Anne Coffinier le 18 juillet 2017 sur <http://www.liberte-scolaire.com/> .

18) Appel du 16 janvier 2015,

<http://senscommun.fr/rapport-education-pour-une-ecole-de-la-transmission/>

19) « pour que l'école transmette à chaque enfant les savoirs fondamentaux et le goût de l'excellence. », <http://soseducation.org/association#ixzz4pfvEoJv6>

20) Cité par Eddy Khaldi et Muriel Fitoussi, La République contre son école, p. 181.

21) <http://www.educationalajoie.com/>, le jeudi 11 mai 2017.

22) Telle qu'elle se présente elle-même sur son site <http://www.epparis.org/formation-initiale/> , « L'École professorale de Paris (EPP) est un établissement privé créé par un groupe d'universitaires sous l'égide de la Fondation Lettres et Sciences. Elle a pour but de former des professeurs de l'enseignement secondaire et des classes préparatoires de l'enseignement privé et public. L'École met l'accent sur la formation académique des futurs professeurs. [...] L'admission se fait à partir de Bac + 2 par concours, les auditeurs libres et les professeurs et autres adultes en formation continue étant admis sur dossier. Les études durent le temps nécessaire à chaque étudiant pour passer et réussir les concours de recrutement visés, c'est-à-dire en général de deux à quatre ans. L'École a noué un partenariat avec Saint-Jean de Passy, grand établissement scolaire catholique parisien. »

23) [http://www.lepoint.fr/invites-du-point/jean-paul-brighelli/brighelli-coffinier-c-est-dans-les-ecoles-libres-qu-on-trouve-les-meilleures-formations-06-02-2015-1902880\\_1886.php](http://www.lepoint.fr/invites-du-point/jean-paul-brighelli/brighelli-coffinier-c-est-dans-les-ecoles-libres-qu-on-trouve-les-meilleures-formations-06-02-2015-1902880_1886.php)

24) Message au congrès des enseignantes catholiques de Londres : « Vous devez reconnaître la grande responsabilité qui est la vôtre pour les générations futures car vous avez renoncé au monde pour amener le monde à Dieu. Prenez les enfants comme une aide dans votre tâche avec foi et humilité. Ayez soin que leur regard limpide ne soit pas abîmé. Protégez en eux ces énergies naturelles inscrites dans leur âme par la main guidante de Dieu ».

25) Maria Montessori, La santa messa spiegata ai bambini, éd. Garzanti, 1932. Edition française sous le titre La messe vécue pour les enfants, Desclée de Brouwer, 1949.

26) C'est le sous-titre de son autobiographie Du Sahara aux Cévennes : itinéraire d'un homme au service de la Terre-Mère dans la réédition par Albin Michel en 2002 (titre initial en 1983 : Du Sahara aux Cévennes ou la Reconquête du songe).

27) Exemples tirés de La lettre des colibris (septembre 2016)

<https://www.colibris-lemouvement.org/lettre-colibris> , et de La fabrique des colibris,

<https://www.colibris-lafabrique.org/>

28) Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES), Rapport au premier ministre, 2013-2014, p. 80.

Rudolf Steiner (1861-1925) est un occultiste autrichien, fondateur de l'anthroposophie, doctrine ésotérique visant à « restaurer le lien entre l'Homme et les mondes spirituels ». Pour Steiner, de même que la maladie est un signe divin lié au karma et à la réincarnation, l'évolution de l'enfant est liée à des forces surnaturelles que la formation de l'élève doit équilibrer, ce qui l'a conduit à élaborer la méthode pédagogique utilisée dans les écoles Steiner-Waldorf, qui se veut complète (arts, travaux manuels), progressive (cycles de sept ans) et coopérative.

29) Vidéo originale sur Youtube à l'adresse [https://www.youtube.com/watch?v=QMM\\_5S2NnkA](https://www.youtube.com/watch?v=QMM_5S2NnkA), et nombreuses reprises sur des sites « alternatifs ».

30) L'attrait actuel pour les neurosciences, dû à leur popularisation hors du domaine scientifique, donne un aspect pseudo-scientifique à cette volonté de laisser se développer les capacités « naturelles » des enfants. Le succès récent du livre de Céline Alvarez à la fois doit beaucoup à cette

croissance et la renforce. Nous y reviendrons dans un autre article.

31) Voir les décomptes de Sara Teinturier sur

<http://www.la-croix.com/Famille/Education/Les-ecoles-catholiques-hors-contrat-pleine-croissance-2016-06-08-1200767326>

32) Interview par Jean-Paul Brighelli sur Le Point.fr, publié le 06/02/2015 à 12:58, modifié le 07/03/2016 à 17:36 :

[http://www.lepoint.fr/invites-du-point/jean-paul-brighelli/brighelli-coffinier-c-est-dans-les-ecoles-libres-qu-on-trouve-les-meilleures-formations-06-02-2015-1902880\\_1886.php](http://www.lepoint.fr/invites-du-point/jean-paul-brighelli/brighelli-coffinier-c-est-dans-les-ecoles-libres-qu-on-trouve-les-meilleures-formations-06-02-2015-1902880_1886.php)

33) Interview d'Anne Coffinier,

<http://www.lesenquetesducontribuable.fr/2015/10/01/anne-coffinier-avec-najat-vallaud-belkacem-leducation-nationale-recoit-le-coup-de-grace/49680>

34) Il est de ce point de vue intéressant de relire avec attention les propos sur l'école d'Emmanuel Macron, désormais Président de la République. Il n'est pas question d'amalgamer Macron avec les Colibris ou les montessoriens, ni avec la Fondation pour l'école. Mais leur confrontation permet de distinguer des convergences intéressantes. Par exemple, dans un entretien à La Voix du Nord en janvier 2017, on relève les propositions et les analyses suivantes. « Notre système scolaire est aujourd'hui largement en échec », affirme le candidat. A la question « Comment arriver à une mixité sociale dans les écoles ? », il répond : « Il ne faut pas imposer la mixité. Elle naît de la possibilité pour tous d'accéder à la réussite, [...] Il faut installer l'excellence dans les endroits les plus difficiles. Quand on est innovant sur le plan pédagogique, on est attractif. La gauche a pensé que le nivellement par le bas était plus juste. C'est une erreur. » Et plus loin : « doivent pouvoir proposer des méthodes plus innovantes. » Et à propos des REP : « Le public et le privé doivent se développer dans ces REP. » Tout un programme ...